

Pour l'honneur de rater son Bac

Article rédigé par *Jean-Marie Le Méné**, le 13 juin 2005

Il faut décerner un double zéro au ministère de l'Éducation nationale. Non pas au ministre lui-même, bien sûr. Sa volatilité structurelle ne lui permet pas - hélas - de laisser la moindre trace.

Non, le double zéro vise les responsables irresponsables qui ont imposé aux candidats du bac de première L une épreuve de SVT (science de la vie et de la terre) objectivement totalitaire. En leur demandant de dégager des arguments unilatéraux en faveur de l'avortement en France.

Double zéro parce que l'épreuve est d'abord nulle juridiquement. Il y a eu rupture du principe d'égalité entre les candidats. Les candidats n'ont pas eu la liberté de choisir également entre plusieurs sujets susceptibles d'être traités. En effet, la justification de l'avortement est un sujet irrecevable, impossible à soutenir pour beaucoup, croyants ou non d'ailleurs. Imagine-t-on qu'on puisse choisir de justifier la torture ou la peine de mort, de dégager des arguments en faveur de l'esclavage ou de la déportation ?

L'épreuve est encore nulle juridiquement parce que le sujet n'était pas présenté de manière neutre. Le parti a été pris de considérer l'avortement comme un bien à défendre, indubitablement, indiscutablement, incontestablement. A-t-on le droit d'oser penser un peu en dehors du cadre ? Si, encore, l'épreuve avait au moins permis aux élèves de dresser la liste des prétendus " avantages " et inconvénients de l'avortement... L'épreuve eut tout de même été parfaitement détestable, mais les apparences du relativisme moral – qui constitue la charte du pacte républicain - eussent été sauvegardées. Ce n'est même pas le cas, la discussion n'est plus ouverte, la cause est entendue et les élèves, en rang par deux, sous la férule d'idéologues sourcilleux, doivent ânonner un catéchisme de la terreur.

Zéro intellectuel

Mais il faut décerner un autre zéro parce que l'épreuve est nulle intellectuellement. Elle conduit à une déstructuration des cerveaux de ceux qui sont mis à l'épreuve. Car le sujet à traiter était accompagné de documents. Or ces documents, sur lesquels les candidats étaient censés s'appuyer étaient faux, scientifiquement faux.

Par exemple, un extrait du journal le Monde était fourni qui apportait cette citation : " [...] contrairement à ce qu'affirmaient les opposants à l'avortement lors de l'adoption de la loi, la légalisation de l'IVG n'a pas eu d'impact démographique. Une IVG ne constitue pas une naissance en moins mais une naissance reportée à plus tard dans un contexte plus favorable [...] ". Autrement dit l'exercice a consisté à donner aux élèves un postulat erroné à défendre avec des arguments ineptes. Les candidats ont été, en quelque sorte, jetés dans un bain de mensonges d'où ils ne pouvaient sortir que par le mensonge. Sauf à rater l'épreuve.

Voilà qui en dit long sur la machinerie anti-éducative placée en amont du bac et sur ses effets. Et qui révèle la sinistre mission du corps enseignant en certaines matières. Il ne s'agit pas d'apprendre, les réponses sont imposées. Il ne s'agit pas de chercher à comprendre, l'article de foi est assené. Il ne s'agit pas de discerner, il s'agit de débiter du dogme.

L'affaire n'est pas futile. Elle est grave car elle touche des millions d'adolescents qui ont subi un double viol, celui de leurs consciences d'abord, celui de leurs intelligences ensuite.

Le sujet non plus n'est pas anodin, il concerne la vie et la mort du plus jeune des membres de la société, l'enfant à naître. Les associations de parents d'élèves et les autorités morales du pays devraient demander des comptes au ministère. Ils réagiront peut être. Le père de famille que je suis considère désormais qu'il peut y avoir de l'honneur à rater son bac. En posant un acte de résistance.

* Jean-Marie Le Méné est président de la Fondation Jérôme-Lejeune.

REAGISSEZ !

> Découvrez le détail des sujets proposés aux sections littéraires, 1e générale, toutes académies, questions

SVT (Sciences de la vie et de la terre) avec www.france.examen.com (sujets et corrigés)

> Adressez vos réactions à Mme Annie Mamecier, inspectrice générale de l'Education nationale " Sciences de la vie et de la Terre ", responsable du dossier : ig.svt@education.gouv.fr

> Sollicitez l'intervention du Médiateur de l'Éducation nationale, M. Jacky Simon (M. le Médiateur) : mediateur@education.gouv.fr

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>